

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2013/203123]

**Aménagement du territoire**

Par arrêté ministériel du 30 avril 2013 qui produit ses effets le 28 mars 2013, M. Jean Lentz, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, circonscription de Liège-II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par Mme Anne-Valérie Barlet, attachée, les 28 et 29 mars 2013 inclus.

Par arrêté ministériel du 30 avril 2013 qui produit ses effets le 29 mars 2013, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, le 29 mars 2013.

Par arrêté ministériel du 3 mai 2013 qui produit ses effets le 10 avril 2013, M. Christian Radelet, directeur f.f. à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction du Brabant wallon est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué pour la circonscription du Brabant wallon, par M. Philippe Chaidron, attaché, du 10 au 12 avril 2013.

Par arrêté ministériel du 3 mai 2013 qui produit ses effets le 11 avril 2013, M. Jean Lentz, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, circonscription de Liège-II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par Mme Anne-Valérie Barlet, attachée, le 11 avril 2013.

Par arrêté ministériel du 3 mai 2013 qui produit ses effets le 2 avril 2013, M. Jean-Luc Aubertin, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction du Luxembourg, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Christian Peeters, attaché, du 2 au 12 avril 2013.

Par arrêté ministériel du 3 mai 2013 qui produit ses effets le 8 avril 2013, M. Raphaël Stokis, directeur à la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, circonscription du Hainaut II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par Mme Stéphanie Mirandelle, attachée, du 8 au 12 avril 2013.

AMAY. — Un arrêté ministériel du 3 mai 2013 approuve le plan d'alignement modificatif du chemin vicinal n° 12 à Amay, tel que contenu dans la délibération du 5 septembre 2011 du conseil communal d'Amay et ses annexes.

BERNISSART. — Un arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2013 abroge la partie du périmètre de réservation destinée à réserver les espaces nécessaires à la réalisation du contournement est de Péruwelz inscrite en surimpression des zones situées sur le territoire de la commune de Bernissart.

BRAINE-LE-CHATEAU. — Un arrêté ministériel du 14 mai 2013 approuve le plan d'alignement modificatif du chemin vicinal n° 8 à Braine-le-Château tel que contenu dans la délibération du 7 novembre 2012 du conseil communal de Braine-le-Château et ses annexes.

LA LOUVIERE. — Un arrêté ministériel du 29 mars 2013 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS272 dit "Régies communales" à La Louvière et comprend les parcelles cadastrées à La Louvière, 3<sup>e</sup> division, section B, n<sup>os</sup> 1f35, 1k35, 1a38, 1g39, 1h39, 1n39, 1p39, 1f39, 1v39, 1f40, 1g40, 1r40, 1x41, 1y41, 1z41, 1a42, 1b42, 1c42, 1f42, 4g8, 5f3 et 8p3.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

LA LOUVIERE. — Un arrêté ministériel du 24 avril 2013 autorise la ville de La Louvière à acquérir, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les biens cadastrés à La Louvière, 2<sup>e</sup> division, section D, n<sup>os</sup> 32X4 partie, 32T4 partie, 32R3 partie et 34A9 partie, compris dans le périmètre de revitalisation urbaine du site Boch à La Louvière.

Le même arrêté prévoit qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, prévue par la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.